

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 6 février 2012
Séance du 30 janvier 2012

6 Projet de Renouvellement Urbain de l'agglomération creilloise sur les quartiers de Gournay-Les-Usines, Rouher, les Martinets et Obiers-Grange - convention pluriannuelle - avenant local

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

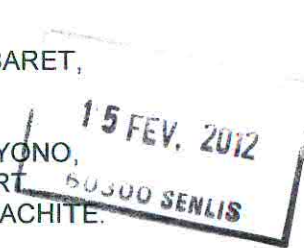
Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET,
Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO,
KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART,
M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.



Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES
Mme PORAS
Mme BOUKHELIF
M. LEMAIRE
M. MACHU
Mme FEVRIER
Mme MAUPIN
M. CHEURFA

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme BASMAISON
Mme CAPON
M. VILLEMMAIN
M. BOUADDI
M. TAHI
M. BELMHAND
Mme SOKOLONSKI
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT
M. VARLET

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 37 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hicham BOULHAMANE, conseiller municipal délégué, expose :

La convention pluriannuelle du Projet de Renouvellement Urbain de l'agglomération creilloise a été signée en septembre 2007 pour cinq ans.

L'avenant local a pour but de :

- Mettre en conformité la convention initiale signée le 3 septembre 2007, et modifiée dans le cadre du plan de relance le 20 mai 2009 et par avenant le 7 juillet 2011, avec les nouvelles dispositions du règlement général et du règlement financier validés en conseil d'administration de l'ANRU le 23 février 2011 et le 4 mai 2011.

maintenant !

- Mettre à jour ladite convention initiale de 2007, et ses modifications successives, pour qu'elle intègre les évolutions qui sont apparues sur le projet depuis plus de 4 ans. Ces évolutions, inévitables sur un projet de cette envergure, ont été signalées au cours des différentes revues de projet et point d'étapes qui ont eu lieu depuis 2007, et dont la dernière s'est tenue le 1er juillet 2011.

Les propositions que la Ville de Creil souhaite intégrer dans l'avenant local du PRU sont les suivantes :

Demande de subventions supplémentaires pour un total de 1 532 644€ (sur 2 534 627€ de subventions redéployables) :

1. **Extension de l'école Gournay** : révision du projet + 315 386€ - participation ANRU : 220 770€
2. **Rampe urbaine** : 2 043 270€ - participation ANRU : 1 015 433€
3. **Requalification Martinique** (extension de périmètre aux rues des Bruyères et Rainette en partie) : 300 000€ - participation ANRU de 150 000€
4. **Extérieurs Dunant** (extension du périmètre aux rues Valéry et Kennedy) : 352 881€ - participation ANRU de 176 441€

Autres demandes :

- **Economie prévue de 315 386€ pour le projet de création de l'équipement petite enfance, quai d'Aval** soit 220 770€ transférés à l'opération d'extension de l'école Gournay.
- **Suppression de la ligne budgétaire relative à l'opération « démolition/reconstruction du local des Espagnols »** : aux vues des difficultés de réalisation de ce projet dans les délais prévus dans le cadre du PRU, l'opération de création du local intergénérationnel se substituera à ce projet : les locaux accueilleront l'association et la maison de quartier. Le bailleur Logement Francilien s'est engagé à financer la démolition des locaux associatifs présents sur son terrain réservé à AFL.

Il vous est demandé

- d'approuver la signature de l'avenant local du PRU de l'agglomération creilloise,
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'ANRU, de négocier éventuellement et de signer les différents documents nécessaires.

Vous êtes appelé à voter

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu la loi du 1^{er} août 2003, d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,
Vu la convention pluriannuelle du Projet de Renouvellement Urbain de l'agglomération creilloise en date du 3 septembre 2007, et modifiée par plan de relance le 20 mai 2009 et par avenant le 7 juillet 2011,
Vu les dispositions du règlement général et du règlement financier validés en conseil d'administration de l'ANRU le 23 février 2011 et le 4 mai 2011,
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 30 janvier 2012,
Considérant les évolutions inévitables sur ce projet de renouvellement urbain,
Considérant la nécessité de mise en conformité de la convention initiale avec les nouvelles dispositions du règlement général et du règlement financier validés en conseil d'administration de l'ANRU le 23 février 2011 et le 4 mai 2011,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

maintenant !

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant local du PRU de l'agglomération creilloise,

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'ANRU, de négocier éventuellement et de signer les différents documents nécessaires.

Article 3 : d'imputer les recettes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **10 FEV. 2012**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 15/02/12

et publication ou notification le 10/02/12

CREIL, le 15/02/12.....

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



3/3

C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

